



**Constitution du dossier d'octroi de visa
d'importation d'instruments de mesure**

La demande d'octroi du visa pour l'importation d'instruments de mesure doit être adressée à l'Office Algérien de Métrologie et accompagnée d'un dossier constitué de :

1. Une demande de, formulée que par le détenteur ;
2. Facture originale domiciliée + copie ;
3. Déclaration d'entrée d'instruments de mesure à renseigner, ci-joint copie, visée par les services des douanes (originale + copie) ;
4. Registre de commerce ou carte d'artisan (copie) ;
5. Carte d'identification fiscale (copie) ;
6. Dépôt d'échantillon scellé par les services des douanes, à la demande de l'AOM ;
7. Fiche technique (caractéristiques techniques & métrologiques des instruments de mesure).

N.B :

- Dépôt de dimanche à mercredi (09h00 à 11h00) ;
- Retrait de dimanche à mercredi (13h00 à 15h00).

Piece jointe :

- Déclaration d'entrée d'instruments de mesure.